L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 AVRIL 1880. — 53me Année

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI, 17 AVRIL 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear & Excoffier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, vente péremptoire de la magnifique résidence à trois étages avec magasins Nos 95 et 97 rue Royale, entre celles Conti et St-Louis et magnifiques propriétés améliorées dans le troisième district, près de l'Eglise St-Maurice ; aussi dans l'après midi, sur la levée, au pied de la rue des Champs-Elysées, bateaux, barrières, plateformes, pompes, etc.

Par J. V. Gourdain, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, encoignure de valeur dans le Troisième District, vis-à-vis de la pharmacie populaire de M. E. A. Larrieu.

Les objections du gouverneur au bill de la Charte de ville.

Par la lecture de l'exposé que nous avons publié hier, on a pu voir combien sont sérieuses la plupart des objections présentées par le gouverneur contre le bill de la Charte de ville, et, tout bien considéré, nous croyons qu'il eût été profondément regrettable que cette Charte eût été imposée à la ville, car Dieu sait quand il eût été possible de la faire rappeler ou modifier. Quelque vif que soit le mécontentement causé dans la communauté par la manière d'agir de l'administration municipale actuelle, il eût été puéril de sacrifier l'avenir pour une période de temps indéterminée, en vue de donner satisfaction à un sentiment populaire mal éclairé. Il est certain, en effet, que la plupart des estimables citoyens qui ont signé des pétitions pour demander au gouverneur d'approuver la nouvelle Charte, se doutaient fort peu de ce qu'elle contient. Le bill tel qu'il a été voté presque sans discussion et nous pouvons dire inconsciemment par les deux Chambres, n'était guère connu que de son auteur; la presse n'avait jamais été à même de le discuter, le dernier texte n'ayant pas été publié. Il semblait que la législature l'eût voté de guerre lasse, pour se débarrasser d'une besogne lourde et ennuyeuse, dont les membres de la campagne n'avaient eu ni le temps ni le désir de s'occuper, et que les membres de la ville ont acceptée sans un examen approfondi.

Après les essais faits de divers systèmes de gouvernement municipal, il convenait, cependant, si l'on voulait faire un changement durable, que la rédaction de la nouvelle Charte fût l'œuvre combinée des hommes les plus compétents et les plus expérimentés en pareille matière. On ne peut dire que le projet auquel le gouverneur a refusé son approbation, remplit les conditions désirées pour donner satisfaction aux vœux et aux besoins de cette grande ville, et le gouverneur a sagement pensé qu'il valait mieux retarder de deux ans la réforme désirée, plutôt que de soumettre notre communauté à une Charte qui respectait si peu les principes qui doivent servir de base à un gouvernement municipal perfectionné.

Nous devons nous féliciter de voir que l'examen du bill a fourni à l'exécutif l'occasion de rappeler les véritables principes qui doivent servir de sauvegarde aux libertés et aux droits des habitants d'une grande ville. Il a confirmé, en s'appuyant des plus hautes autorités, ce que nous avons toujours soutenu en ce qui concerne l'impôt des licences. Sous tous les régimes nous n'avons cessé de protester contre la prétention insoutenable des autorités de considérer la *licence* comme une permission de se livrer à une industrie ou à un travail.

A propos de *nuisances* nous avons également contesté les pouvoirs exorbitants accordés par des lois aux autorités locales ou aux bureaux de santé. La première garantie des citoyens, c'est le maintien de la distinction nécessaire entre les attributions du pouvoir judiciaire, et celles des pouvoirs exécutifs et administratifs. L'administration actuelle devra faire son profit de la leçon de droit que contient l'exposé du gouverneur.

Les objections aux sections 24 et 25 sont tellement fortes qu'elles suffisaient à elles seules pour autoriser le gouverneur à refuser son approbation au bill.

L'objection à la section 50 n'est pas moins concluante. Cette section eût placé la ville dans une impasse complètement fermée, car elle eût empêché le paiement des dépenses courantes du gouvernement. La section 37 était clairement inconstitutionnelle, et les pouvoirs extraordinaires qu'elle accordait au Conseil de forcer des citoyens à comparaître devant lui comme témoins, n'eussent certainement pas été reconnus par les Cours. Quant à la section 72, elle donne lieu à des objections fondées en raison et en équité, mais qui n'eussent pas entraîné un refus d'approbation si elles eussent été les seules.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les autres objections, bien qu'il y en ait encore de très fortes, notamment celles relatives à la disposition des objets saisis par la police, au maire, etc.

Maintenant, en ce qui concerne l'objection constitutionnelle tirée de l'article 48 de la Constitution, nous dirons franchement que nous ne partageons pas la manière de voir de notre estimable gouverneur. Nous avons longuement discuté cette question à l'époque où le bill de la charte a été présenté et nous restons fermement convaincus que l'article 254 de la Constitution rapproché des autres articles cités, constatee une exception expresse aux dispositions de l'article 48, exigeant un avis préalable de trente jours pour les lois locales.

La législature, selon nous, avait non seulement le pouvoir de voter une Charte pour la Nouvelle Orléans sans cet avis préalable, mais c'était pour elle un devoir impératif de le faire.

Malheureusement, le bill voté a été reçu par le gouverneur le dernier jour de la session, ce qui ne lui a pas permis de le renvoyer avec ses objections pour qu'il pût être amendé ou plutôt refait complètement. Après un examen sérieux et approfondi de ce bill, il a cru qu'il ne pouvait consciencieusement le signer, car il a été convaincu qu'il manquerait en l'approuvant à ses devoirs envers une population qui forme près du tiers de la population de l'Etat, et, en notre âme et conscience, nous croyons qu'il ne pouvait agir autrement.

Nous resterons donc sous l'empire de la Charte actuelle pendant deux ans encore. Il reste aux citoyens à s'entendre à l'avance pour élire aux prochaines élections de novembre, une administration qui soit d'accord avec le vœu de la majorité pour la conduite des affaires municipales, et à charger une commission d'élaborer, avec toute la maturité désirable, un projet de Charte de ville pour le faire présenter à la prochaine session législative.

Rien n'est plus rafraîchissant que le Malakoff Bitters.

Chaussures pour hommes, à l'Etoile Rouge.

Les crevasses. — La crevasse Sharpe n'est pas encore bouchée, et depuis trois jours, une autre crevasse s'est déclarée au bayou Lafourche. Deux cents hommes travaillent depuis jeudi à boucher cette dernière et on espérait avoir réussi dimanche s'il ne survenait pas d'accident; mais il survient toujours des accidents. Il semble que depuis le temps qu'il y a des crevasses en Louisiane, on devrait savoir les fermer, mais il paraît que le secret n'a pas été trouvé malgré les centaines de moyens proposés par des inventeurs.

La question des quarantaines.—La lettre suivante a été adressée à l'honorable J. B. Eustis, ex-sénateur de la Louisiane au Congrès ;

Nouvelle-Orléans, 14 avril 1880.

A l'Hon. J. B. Eustis,

Monsieur : J'ai l'honneur de vous transmettre l'extrait suivant du procès-verbal d'une assemblée de la Direction de cette Bourse tenue le 12 courant.

Résolu que les remerciements de cette Bourse sont dus et sont offerts à l'Hon. J. B. Eustis pour les remarques éloquentes et concluantes au sujet des quarantaines entre Etats contenues dans sa récente harangue devant la Faculté de Médecine de l'Université de la Louisiane.

"C'est l'opinion de cette Bourse que tout en n'épargnant aucun effort pour empêcher la propagation des épidémies, il faut baser l'institution des quarantaines sur des faits établis et ne pas les soumettre à des autorités moindres que celles des gouvernements d'Etat.

HENRY G. HESTER, Secrétaire.

L'Hon. J. B. Eustis a accusé réception de cette lettre en termes appropriés à la circonstance.

LOIS PROMULGUEES.

Les lois suivantes ont été promulguées dans le *Democrat* du 15 avril :

No. 137. Résolution en faveur d'une allocation congressionnelle pour la Rivière aux Perles occidentale.

No. 138. Résolution en faveur d'une allocation congressionnelle pour la navigation de la Rivière Rouge.

No. 139. Résolution en faveur d'une allocation congressionnelle pour la Rivière Amite.

No. 140. Résolution autorisant les Universités à établir des chaires d'instruction navale.

No. 141. Résolution pour la restitution des appareils Babcock.

No. 142. Loi sur la milice.

Le *Democrat* du 16 a promulgué la loi suivante :

No. 143. Loi autorisant le Bureau d'Etat de l'instruction publique à vendre les propriétés sous son contrôle et à en employer le produit aux écoles normales.

Les bills que le gouverneur a refusé d'approuver sont le bill de la Charte, le bill sur l'instruction publique et le bill accordant à l'Académie des Sciences l'usage des salles 6 et 7 de l'Université. Il ne reste plus de lois à promulguer.

GRAND CONCERT MATINÉE.—On a pu lire dans nos colonnes le programme du grand concert vocal et instrumental qui doit être donné demain dimanche 18 avril, en MATINÉE A UNE HEURE P. M., à la Salle Grunewald, au bénéfice de madame Pauline Courtade. La bénéficiaire chantera le grand air d'*Ariodant* et le brindisi de *Lucrèce Borgia*. On entendra aussi Mlle Sara Wolff, M. Météyé, M. Bremer, MM. Louis Miah et Harry Blake, la jeune violoniste, Mlle Henriette Collin et un pianiste M. Albert Etchelheim.

Nous espérons que le public accordera un patronage libéral à Mme Courtade qui a si souvent chanté au profit d'œuvres charitables ou d'autres artistes. Le produit de ce concert est destiné à lui faciliter l'accès de la carrière artistique, carrière dans laquelle elle peut arriver à un brillant avenir avec sa magnifique voix et l'excellente méthode qu'elle possède déjà comme chanteuse.

Le prix des billets à cette matinée. concert est de 50 cents.

CONFÉRENCE LITTÉRAIRE. — M. L. Le Jeune a fait hier soir à la salle Grunewald une causerie musicale fort intéressante sur les compositeurs français contemporains. Après quelques observations générales sur l'école française et ses tendances, il s'est étendu sur les principaux compositeurs de cette école, Ambroise Thomas, Gounod, Bizet, Massenet, Leo Delibes, Saint Saens. Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse plus complète de cette conférence qui a été écoutée avec beaucoup d'intérêt.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Malgré la chaleur très intense qu'il faisait hier soir, il y avait beaucoup de monde au spectacle de "l'Arabian Night" qui sera redonnée aujourd'hui en matinée et en soirée. Cette comédie fait beaucoup rire et le public ne montre nulle impatience à attendre Miss Agnes Herndon et sa troupe qui débuteront lundi soir dans "Forte" où Miss Agnes joue avec un talent admirable le rôle de Lady Challoner.

Vêtements.—On verra plus loin une annonce de M. C. Lazard, relative à un vaste fonds de vêtements, de lingerie et de chapeaux, composé d'excellents articles pour hommes, jeunes gens et enfants. Cet immense stock se recommande par le genre, la forme des habits et la bonne qualité des étoffes. Les mères de famille y trouveront tout ce qu'il faut aux enfants pour habillements de première communion, et à des prix qui défient la concurrence. Sur ce point la maison Lazard, Nos 213, 215 et 217 Vieille-Levée, près la rue Dumaine, au face du Marché Français, a une réputation faite comme sur tous les autres et tout ce qu'elle vend peut être acheté de confiance. Son fonds en lingeries et chapeaux est aussi considérable, et nous engageons les personnes qui ont besoin de faire des emplettes en cette ligne de marchandises à aller examiner celles que leur offre M. Lazard dans son vaste bazar de la rue Vieille-Levée.

Pour le foie, il n'est pas de remède supérieur au Malakoff Bitters.

10,000 chapeaux de paille, pour garçons, à 20 cts. à l'Etoile Rouge.

Le Cough Syrup du Dr Bull est très populaire : il guérit le affiblissement le rhume. Les médecins le prescrivent. Prix 25 cents.

—M. le président de la République a reçu M. Verdi, auquel il a conféré la plaque de grand-officier de la Légion-d'honneur.

M. Grévy a dit au maestro que, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, tous les collègues de M. Ferry avaient voté à l'unanimité la nomination de M. Verdi comme grand-officier de la Légion-d'honneur.

M. Grévy a ajouté qu'il était heureux de donner ce témoignage d'admiration au maître italien et cette preuve de sympathie au pays qui l'a vu naître.

Le président de la République avait invité à déjeuner M. et Mme Verdi. A ce déjeuner donné en l'honneur du maestro italien, assistaient M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, M. Vaucorbeil, directeur de l'Académie nationale de musique, M. Perrin, directeur de la Comédie-Française et le peintre Bonnat.

M. Verdi a été fait commandeur de l'ordre de la Légion-d'honneur en 1875. Plusieurs compositeurs français sont aujourd'hui commandeurs de l'ordre, mais aucun, croyons-nous, n'est encore grand-officier. On assure que le gouvernement a l'intention de conférer prochainement le grade de grand-officier à un compositeur français.

—Quelques journaux ont annoncé qu'après avoir été ouvertement partisan du scrutin de liste, M. Gambetta se rallierait, d'accord avec le gouvernement, au système du renouvellement triennal. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est absolument dénuée de fondement.

Il n'est personne, aussi bien au gouvernement que dans l'Union républicaine et parmi les amis du président de la Chambre, qui ait jamais eu l'idée d'un pareil système. Nous maintenons que M. Gambetta continue à être partisan du scrutin de liste, auquel sont acquises les sympathies du président de la République et de la plupart des ministres.

—Le comble de la propreté :

Nettoyer sa malle. Parce que plus on nettoie sa malle et plus elle devient *malle propre*.

Le bill sur l'éducation.

Véto du Gouverneur.

Après avoir examiné avec attention le bill de la Chambre No 235, je me vois obligé de lui refuser mon approbation pour les raisons suivantes, entre autres :

Dans l'affaire des livres de texte, section 2, la responsabilité est si compliquée qu'il paraît ne pas y avoir de garantie pour un changement de livres quand ces changements sont désirables, ni de sécurité contre les fréquents changements après la clôture de la présente année scolaire, aucun temps n'étant spécifié pour l'usage des nouveaux livres quand les livres actuellement en usage auront été remplacés.

Section 4. Le bureau des écoles pour la Nlle-Orléans doit être composé de quinze membres. Nous avons dans cette ville 56 écoles publiques, 430 professeurs ou institutrices et environ 22,000 élèves faisant acte de présence régulière. La ville a 17 wards et chacun de ces wards possède d'importantes écoles. Comme le nombre des directeurs sera moins fort que le nombre de wards, et comme il n'y a pas de classe pour la nomination d'administrateurs locaux ou d'inspecteurs de ward, le bureau ne sera pas assez nombreux pour prendre effectivement soin des écoles, et il n'y aura pas non plus une représentation convenable de la partie contribuante de la ville.

Sec. 8. Le quorum légal pour la transaction des affaires, huit membres, est trop petit pour représenter tous les intérêts des écoles de la ville. Comme six de ces membres peuvent être nommés par le surintendant d'Etat le gouvernement de ville peut être virtuellement exclu de toute influence dans l'administration du Bureau.

Les limites de frais imposées au Bureau dans le salaire de son secrétaire, dans les fournitures etc., $1,500, et l'allocation pour le salaire du surintendant de ville et les dépenses de son bureau, $2,000, et l'interdiction de prendre aucun assistant, ce qui pourrait être nécessaire pour le succès des écoles, sont choses injustes pour les écoles de ville, et sont évidemment basées sur une estimation imparfaite des nécessités, devoirs et responsabilités du Bureau et de ses officiers.

On peut faire de sérieuses objections à la section 16, surtout parce qu'elle permet la distribution du fonds d'école à des écoles particulières, dans le sens d'écoles payantes.

Le bill se tait aussi sur le nombre d'élèves constituant une école publique. Une multiplication d'écoles et la distribution du fonds écourterait la session des écoles publiques dans tout l'Etat. Les gens de couleur dans tout l'Etat auraient particulièrement à souffrir de l'opération de la section 16, puisqu'ils n'ont qu'un nombre limité d'écoles assistées par des patrons qui payent.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de la Louisiane.

Pantoufles à talons à 30 c. à l'Etoile Rouge.

Les Etats-Unis dans le Levant.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* ;

M. Noyes, ministre des Etats-Unis en France, a consigné dans un rapport au département d'Etat d'intéressantes observations par lui faites pendant une tournée dans le Levant et sur la côte barbaresque. Il a été humilié de voir que le pavillon américain est presque inconnu sur la Méditerranée, dont les eaux sont sillonnées par d'innombrables navires portant les pavillons de toutes les autres nations. Le consul des Etats-Unis à Smyrne a dit à M. Noyes avoir vu autrefois dans ce port jusqu'à quatre-vingts navires américains à la fois, tandis que trois seulement y ont touché en 1879. Pendant la même année, des 200 navires qui ont touché à Gibraltar allant aux Etats-Unis, quarante tout au plus étaient américains. Les dispositions des peuples et des gouvernements d'Orient envers les Etats-Unis sont cependant excellentes, car ils savent que l'Amérique est du petit nombre des nations qui ne considèrent pas les territoires du Levant comme la proie légitime du plus fort.

Les quelques établissements religieux ou d'éducation que les Américains ont fondés dans ces pays rendent de grands services et sont en pleine prospérité, notamment le collège Hamlin et la Bible House Bliss à Constantinople, les missions de l'Asie-Mineure et du Kurdistan, le séminaire Proctor dans le nord de la Syrie, les écoles du Liban, le collège de Beyrouth, celui du Caire, etc.

Toutes ces contrées font un commerce très actif avec l'Angleterre, la France, l'Autriche, l'Italie, et même l'Espagne et la Russie, mais elles ne connaissent guère de l'Amérique que le pétrole, et encore ce produit est-il le plus souvent transporté sur les marchés d'Orient par des navires étrangers. Le seul moyen pour les Etats-Unis de développer leur commerce méditerranéen est de suivre l'exemple des autres nations, c'est-à-dire d'établir et subventionner des lignes de steamers touchant à Athènes, Constantinople, Smyrne, Rhodes, Chypre, Beyrouth, Alexandrie, Tripoli, Tunis, Alger et Tanger; d'entretenir des agences dans toutes les villes et d'adapter les produits qu'ils désirent vendre aux goûts et aux coutumes des Orientaux.

M. Noyes conseille de passer avec le bey de Tunis une convention donnant aux Américains le droit de posséder des propriétés foncières en Tunisie.

Le ministre américain a été frappé du développement que les Français ont donné aux ressources de l'Algérie. Des chemins de fer sont partout en construction, et ils relieront bientôt Tunis à Alger, et peut-être Alger aux établissements français du Sénégal. Le voyageur a traversé l'Algérie d'un bout à l'autre en chemin de fer ou en diligence, et partout il a remarqué des champs bien cultivés et particulièrement de magnifiques vignobles. Il est vrai que la colonisation française est lente, en partie parce que la France n'a pas d'excédant de population, en partie parce que les Français se décident rarement à vivre hors de leur pays natal. De là vient qu'en Algérie les colons français sont à peine plus nombreux que les étrangers.

Mais, ajouté M. Noyes, les Français ont tant fait pour leur colonie que je ne considérerais pas comme regrettable que le gouvernement français obtînt un contrôle légitimement acquis sur tout le nord de l'Afrique.

Le rapport constate ensuite l'influence de plus en plus grande des Français en Tunisie. Passant au Maroc, il dit que le gouvernement despotique de ce pays est détestable, et que la condition de ses habitants, spécialement de ses 350,000 Juifs, est véritablement déplorable.

M. Noyes termine en donnant une liste des produits américains qui pourraient être transportés avec avantage dans l'empire turc, la Grèce, les îles de la Méditerranée, l'Algérie et le Maroc, pétrole, coton, fer, pieux, coutellerie, cuir, résine, térébenthine, amidon, beurre, fromage, riz, sucre, tapis, outils agricoles, charbon, articles de caoutchouc, scies, limes, armes à feu, meubles, montres, briques pour parquets, papeterie, vernis, conserves alimentaires, etc., etc.

Le *Herald* dit à propos de ce rapport :

Nos négociants, nos industriels et nos armateurs y trouveront beaucoup de conseils utiles, et il faut espérer qu'ils sauront en faire leur profit. M. Noyes fait ressortir d'une manière saisissante le fait significatif qu'il y a dans cette partie du monde une population presque aussi nombreuse que la nôtre, qui nous est entièrement amicale et avec laquelle il est possible d'établir les relations commerciales les plus suivies. Nous pouvons trouver là un marché immense, si nous avons l'entreprise et la sagacité de le cultiver. La Turquie et l'Egypte, nous dit-on, sont très bien disposées envers notre gouvernement et notre peuple, les missionnaires américains ayant jeté chez elles des semences d'amitié et de bon vouloir. Le sujet est d'une extrême importance, et nous espérons que les excellentes recommandations de M. Noyes ne seront pas perdues pour ceux qu'elles concernent.

—On mande de Tunis que le chemin de fer tunisien est entièrement terminé jusqu'à la frontière d'Algérie. Le dernier tronçon, de 40 kilomètres, est livré à la compagnie.

Une colonne tunisienne, forte d'environ 2,000 cavaliers et de 2000 fantassins, est rassemblée dans le voisinage de la frontière pour punir la tribu des Ouchtetas, qui n'a pas encore donné satisfaction pour le meurtre d'un spahi français dans l'automne dernier. Une petite colonne française d'observation est rassemblée sur le territoire algérien.

Nouvelles Télégraphiques.

La lutte anti-cléricale.

Paris, 12 avril.—Le *Siècle* relate ce matin une histoire curieuse démontrant comment les cléricaux poussent toujours les choses à l'extrême. *L'Avenir de la Mayenne*, journal républicain, a pour agent à Entrammes un homme dont la femme est une catholique fervente. Lorsqu'elle s'est présentée au confessionnal pour remplir ses devoirs de Pâques, le curé l'a avisée que comme elle vendait ce journal, il ne pouvait recevoir sa confession. Elle répondit que le journal était à son époux et qu'elle ne le vendait pas. Le curé répliqua que cette excuse n'était pas valable, qu'elle était la complice de son mari et qu'il ne lui permettrait pas de faire ses Pâques jusqu'à ce que son mari ait cessé de vendre le dit journal.

Les bonapartistes.

Paris, 12 avril—La *République française* dit ce matin qu'Emile Ollivier doit être le porte-parole et le bras droit du prince Napoléon dans la nouvelle organisation bonapartiste, qui aura, pense-t-on, à peu près la même importance que quatre hommes et un caporal.

Les francs-maçons.

Paris, 12 avril—L'existence légale indépendante des douze loges maçonniques dissidentes récemment constituées [illegible], sous le nom de "Grande Loge symbolique écossaise" vient d'être notifiée au suprême conseil. La scission dans le camp maçonnique écossais est maintenant un fait accompli.

Grands arrivages de chapeaux de paille, pour enfants, à l'Etoile Rouge.

La résistance aux décrets.—Nous lisons dans la *France* :

"C'est hier, dans la journée, que, par une indiscrétion encore inexpliquée, le comité directeur des droites a eu connaissance du texte des rapports et des décrets publiés aujourd'hui au *Journal Officiel*.

"Une réunion a eu lieu hier soir, à laquelle ont pris part plusieurs membres importants des congrégations existant à Paris.

"Voici, d'après des informations sérieuses, quelle serait la tactique des jésuites. Elle aurait une double face.

"Extérieurement, les maisons menacées ou décrétées de suppression en appelleraient aux tribunaux au point de vue des intérêts lésés, et au Conseil d'Etat au point de vue de l'interprétation fausse et abusive, suivant elles, des textes de lois ou décrets antérieurs.

"Derrière cette attaque de front, les jésuites prépareraient et préparent déjà un mouvement moins brillant, mais plus net.

"Ils établiront hors de France, deux, peut-être trois collèges pour conserver leur prestige; mais ces collèges ne pourraient suffire. Il y a beaucoup de familles qui ne veulent ou ne peuvent expatrier leurs enfants. Il faut aussi songer aux écoles de l'Etat qui n'acceptèront pas des candidats élevés à l'étranger.

"Deux collèges au moins et une école préparatoire subsisteront avec la direction et l'esprit de la congrégation, mais dirigés effectivement par des laïcs ou des prêtres séculiers. Toute trace antérieure des jésuites disparaîtra.

"Ces établissements seront prêts pour la rentrée d'octobre."

—Les membres du comité de permanence des droites ont fait une démarche auprès de MM. Dufaure et Jules Simon, pour leur demander de se joindre à eux, afin d'examiner l'attitude à prendre à propos des décrets sur les congrégations non autorisées.

MM. Dufaure et Jules Simon ont déclaré que les dissidents du centre gauche entendaient réserver leur liberté d'action, et ne voulaient pas participer aux délibérations du comité des droites.

Les décrets et les journaux impérialistes.—On lit dans la *République française* :

La presse bonapartiste est en plein désarroi. Chacun tire de son côté. Le *Pays* maudit les décrets; l'*Ordre* les approuve. Le *Pays* déclare que ce que fait la République l'empire le défera, et que, s'il n'y était pas résolu, ce ne serait pas la peine qu'il revînt. D'où on peut conclure qu'au *Pays* on est catholique avant d'être impérialiste et qu'on y préfère les jésuites au prince Napoléon. Nous nous en doutions. Naturellement, le *Petit Caporal* marche de conserve avec le *Pays*. Il voue à l'infamie les modernes persécuteurs : M. Amigues est dur. L'*Ordre* tient un tout autre langage. Il constate que le cabinet n'a pas franchi la limite tracée, depuis la Révolution, par tous les gouvernements soucieux des intérêts de la société civile et des droits de l'Etat. Il va plus loin et il supplie ses amis de ne pas affaiblir "étourdiment et impudemment" un ministère qui fait d'aussi bonne besogne.

L'*Ordre* et le prince Napoléon devenus ministériels, c'est un comble! On sent que le prince Napoléon s'est convaincu que les jésuites ne l'accepteront jamais. Les jésuites ne veulent pas de lui; il ne veut pas des jésuites. C'est à merveille. Pourtant quelque chose nous trouble. Nous croyions que le *Peuple français* soutenait la même politique que l'*Ordre*. Nous avions même entendu dire qu'il avait été fondé tout exprès pour contrebalancer dans la faction l'influence du *Petit Caporal*. Or, voici que le *Peuple français* proteste vigoureusement contre les persécuteurs. Il ne les voue pas à l'infamie, mais il les dénonce au suffrage universel. Il affaiblit "étourdiment et impudemment" le ministère. Il faudrait s'entendre : est-ce l'*Ordre*, est-ce le *Peuple français* qui représente la pensée du prince Napoléon? Nous sommes perplexes.

Souliers de printemps, nouveaux genres à l'Etoile Rouge.

—La *Nouvelle Presse libre* publie l'étrange phrase qui suit :

On pense avec frayeur au moment où le prince-chancelier Bismarck ne sera plus. Il a tellement ployé tout sous sa volonté, que, le jour de sa mort, l'Allemagne se trouvera impuissante, comme dans les plus mauvais jours de son histoire.

Toujours le culte d'un homme! Si le sort de l'empire germanique dépendait en réalité d'un seul politicien, d'un sexagénaire, c'est qu'il ne posséderait pas la puissance formidable qu'on se plaît à lui attribuer.

—"L'Italie" annonce que pour le 9e anniversaire de la Commune le microscopique groupe des internationalistes a voulu donner signe de vie. A Bologne on s'est borné à placarder des proclamations socialistes. Cinq individus ont été arrêtés. A Rimini, on a arboré le drapeau rouge sur l'arc de Jules César.

—La Chambre doit discuter à la rentrée les conclusions du rapport de M. Baïhaut sur les comptes de 1870.

On pense que M. Rouher prendra la parole à cette occasion.

Au cas où l'un des membres de la Droite voudrait faire le procès au gouvernement de la défense nationale, un des collaborateurs du gouvernement de Tours et de Bordeaux, M. Spuller, sans doute, serait amené à prendre la parole.

—M. le ministre des affaires étrangères n'a fait distribuer aux ambassadeurs étrangers aucun mémoire justificatif de l'affaire Hartmann. C'est simplement aux chefs de légation de France à l'étranger que ce document a été envoyé. Ce document se compose d'une douzaine de pages, rapporte in extenso tous les incidents de l'affaire et donne la correspondance échangée entre M. le prince Orloff et M. de Freycinet.

— La *Patria* de Buenos-Ayres annonce que la colonie italienne de Montevideo a fait construire un navire pour en faire présent au général Garibaldi.

La Leona di Caprera, petit navire jaugeant de 8 à 10 tonnes, élégant, svelte, solide, prendra sous peu la mer pour se rendre à l'île de Caprera.

Le navire sera commandé par le brave capitaine Vincenzo Fondacaro, qui portera aussi des présents de la même colonie pour Garibaldi.

—On télégraphie de Madrid, le 29 mars :

Les trois rivières Segura, Juan [illegible] gamora, ont débordé.

Il y a de grandes inondations dans les environs de Orihuela et de Murcie.

—On attaque deux circonscriptions de la Dordogne se trouvent vacantes par l'élection de MM. Fourtou et de Bosredon comme sénateurs.

Les bonapartistes présenteront M. Sobrier à la place de M. Bosredon.

Quant à l'arrondissement de Ribérac de hautes personnalités du parti impérialiste songeraient à y susciter la candidature du prince Napoléon.

Le Malakoff Bitters se vend chez Alp. Walz, 26 rue Conti.

DE L'HON. ANDREW CORNWALL

Ex-membre de la Législature, Etat de New-York.

Alexandria Bay, 3 janvier 1880.

H. H. Warner & Co.,

Messieurs : J'éprouvais des souffrances dans les reins depuis trois ans et en octobre dernier j'eus une rude attaque. Je commençai alors à prendre votre "Safe Kidney and Liver Cure" et j'obtins un soulagement immédiat. J'en ai bu deux bouteilles et maintenant je suis aussi bien que jamais, et j'aurai toujours chez moi une provision de votre "Safe Kidney and Liver Cure" en cas de besoin.

Votre sincèrement,
A. CORNWALL.

Etablissez une salutaire coopération entre l'estomac, le foie et les boyaux, et vous voilà délivré des maux de tête, des affections nerveuses et de l'abattement moral. De la vigueur du premier de ces organes dépend le bon service des deux derniers. Cette fameuse préparation des "Hostetter's Bitters," pure, approuvée par les médecins, tirée des meilleures sources botaniques, met bien vite en déroute les symptômes qui rendent misérable l'existence des personnes nerveuses, bilieuses, invalides. La véritable cause de ce désordre est la faiblesse de la digestion pour laquelle les bitters sont un remède incomparable, depuis longtemps connu et célèbre dans le monde. Ils constituent la constitution quand elle est ébranlée par la maladie, et la protègent contre les influences infectieuses et contre d'autres mauvaises influences. Ils sont agréables à prendre; ils donnent de l'appétit, fortifient les convalescents et soulagent grandement les infirmités redoutables de l'âge.

Décédée, hier soir à 9 heures et demie, à l'âge de 11 mois, CORRINE M. PITARD, fille de G. Pitard et de C. Mangey. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce soir à 5 heures. le convoi devant partir de l'encoignure Bienville et Claiborne, où le corps est exposé.

Décédé hier matin, à l'âge de 56 ans, MICHEL KARST, natif de France, et membre de la société Nouveaux Lugiénnes. Les officiers et membres de la susdite société sont respectueusement notifiés de se réunir à leur salle habituelle, à 3 heures de l'après-midi, afin d'assister à l'enterrement qui aura lieu de l'encoignure des rues Royale et St-Philippe.

Par ordre du Président.
L. CIPRIANI, secrétaire.

Bureaux de la Lamme Fireless Engine Company, No 46 rue Carondelet.—L'élection annuelle pour Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 3 mai 1880, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. Les livres de transfert seront fermés du 24 avril au 3 mai inclusivement.

Les porteurs de certificats de la Ammonia and Thermo-Specific Propelling Co. les échangeront contre des certificats de la Lamme Fireless Engine Co. avant de voter.

EDWARD L. HALL, Secrétaire.
17 et 24 avril—2 mai

PRINTEMPS! ÉTÉ!!

ONE PRICE Clothing Store,

195, 197, 199 Old Levee, coin Ste-Anne.

NOUS offrons en vente à partir de Samedi 17 avril, le plus bel assortiment d'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, aux prix les plus avantageux de la ville.

Toutes nos étoffes ont été commandées aux mois de novembre et décembre, c'est-à-dire avant la hausse.

Tout notre stock est frais et nouveau genre.

CHAPEAUX !

Immense assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE.

Une ligne complète de Chapeaux de laine, feutre, Chapeaux de soie, haute forme, meilleur marché qu'aucun autre magasin en ville.

Première Communion !

Habillement complet pour Première Communion : Paletot alpaca, Pantalon blanc, Gilet piqué blanc, Cravate en bonne qualité, coupe élégante, tout pour $4 00.

Habillements sur commande !

Des coupeurs de premier ordre sont chargés de la commande. Nos étoffes sont de la dernière mode.

Articles de toilette, Malles, Valises, Chemises blanches et couleur, etc. etc., etc., etc.

MICHEL LION,

Coin Levée et Ste-Anne.
17 avril—

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los socios y miembros de esta sociedad se reuniran en Asamblea General Extraordinaria el DOMINGO, 18 del corriente, á las 7 de la tarde, en el local de costumbre, esquina de Ciudad y Dumaine, para tratar de una fiesta concerniente en beneficio de los fondos y para aprobar nuevos Reglamentos deseando aya la mayor asistencia.

Por orden del Sr Presidente,
A. ALVAREZ GALAN, Secretario.
16 avril—3f

AVIS.

LA mort de M. HENRY COMMUNY ne causera aucune interruption dans notre commerce d'eau de seltz, que nous continuerons comme par le passé. Nous remercions le public pour son patronage libéral et nous en sollicitons respectueusement la continuation.

SUCCESSION JOHN COMMUNY,
16 avril—6f. No 309 rue Nord Remparts.

PATURAGE DE P. V. DUCROS.
HABITATION MERRITT.

Enclos de 600 Arpents. L'Eau et l'Ombre en Abondance.

S'adresser à
E. O. DUCROS, No 60 Rue Carondelet, N. O.
CLEMENT FOS, Aux Abattoirs.
P. V. DUCROS, Habitation "Pecan Grove."
16 avril—1m.

On demande

UNE Française (une parisienne serait préférée) pour s'occuper d'enfants déjà un peu grands, et pour coudre. Il faut donner son nom et l'adresse de la personne qui aura employé, en dernier lieu, la postulante. S'adresser par lettre au bureau de l'Abeille, aux initiales M. H. H.
16 avril—3f

ENSEIGNEMENT.

M. ALPHONSE CANONGE, ancien principal de l'école supérieure, et surintendant des écoles publiques du Second District offre ses services comme professeur aux établissements d'éducation et aux familles pour des leçons particulières.

S'adresser rue Toulouse No 41.
1er avril—1m

AUX GROCERS.

A louer pour cause de départ le magasin bien connu et avantageusement situé au coin des rues Dumaine et Remparts ; aussi les dépendances.

S'adresser à F. TOURNE,
14 avril—6f coin Canal et Royale.

SCIROPPO PAGLIANO.

REÇU dernièrement 150 Bouteilles du vrai Sirop Pagliano, dépuratif et rafraîchissant le sang et les humeurs, composé par le professeur Jérôme Pagliano, de Florence, et à vendre par J. B. Rossi, angle St Pierre et Marais.
20mars—1m

Demande

UNE dame française de beaucoup d'expérience dans l'enseignement de sa propre langue désire se placer dans une famille; au besoin, elle pourrait aider à l'éducation des enfants et n'aurait point d'objection à voyager. S'adresser à Mme A. Decourt, rue Bienville No 108.
1 avril—6t

Demande de Gardienne.

ON demande une bonne femme de couleur pour garder un enfant et s'occuper un peu du ménage. S'adresser au No 301 rue Royale. Inutile de se présenter si l'on n'est munie de bons certificats.
17 avril—2f

Pour la Campagne.

ON demande un homme non marié pour tenir un [illegible]. On prendrait de préférence un sujet [illegible]. S'adresser à J. VERGNOLE, 65 rue Decatur, Nlle-Orléans.
15 avril—6f

Réclamations Françaises.

L[illegible] de Washington, se chargeront des réclamations des citoyens français pour les dommages qu'ils ont subis pendant la guerre, en Louisiane et dans le voisinage. Ces réclamations doivent être réglées par une commission internationale en vertu du traité du 15 janvier 1880. [illegible]

[illegible] LEONARD, HOWE & PRENTISS,
Avocats, 3 1/2 rue Carondelet.
Références : MM. E. Mathieu, et Ager & Le[illegible].

ACCORDEZ-NOUS UNE VISITE.

EXAMINEZ

Nos Marchandises

ET

Comparez nos Prix.

Marchandises fraîches, Grande Nouveauté, Maison bon marché.

Notre "STOCK" immense de VETEMENTS confectionnés à la dernière mode pour Hommes, Jeunes gens et Enfants, est au complet et sera vendu à des prix TRES REDUITS [illegible].

HABILLEMENTS complets, en [illegible] de toutes qualités.

HABILLEMENTS en diagonale unie et façonnée de tous genres.

Assortiment complet d'HABILLEMENTS en drap noir.

Grand assortiment de PANTALONS [illegible] fantaisie à $2.00 et au-dessus.

SURTOUTS en toile pour hommes.

Grande variété de VETEMENTS en [illegible] en toile pour

Garçons et Enfants de 3 à 9 ans.

Habillement pour Première Communion

Composé de Paletot alpaca noir, Pantalon coutil blanc, Gilet Piqué blanc } à $4.00.

Notre département de

Lingeries pour Hommes et Garçons

est des plus variés, et comprend une grande variété de genres et de dessins en

Chemises blanches et couleur,

ainsi que Faux-cols en toile, Poignets, Cravates blanches brodées et unies, Mouchoirs en soie, Cravates et Echarpes en soie noire et en couleur, Bretelles, Bas, &c. &c.

Aussi Malles, Valises et Parapluies.

Grand choix de Chapeaux et Casquettes

pour hommes et enfants à des prix très modérés.

Nous avons toujours en mains un bel assortiment de DRAPS et CASIMIRS spécialement pour

Vêtements faits sur mesure.

Un COUPEUR de premier ordre est attaché à l'établissement.

CONVENANCE GARANTIE.

C. LAZARD,

Nos 213, 215 et 217 Vieille-Levée,

PRES DUMAINE,

En face du Marché Français.
17 avril—1m

MM. DELON FRÈRES,

Diplomés des facultés de Paris.

LE

Troisième et Dernier Cours

Pour la guérison du Bégaiement et autres défauts de prononciation.

Ouvre LUNDI 19 AVRIL,

172 Carondelet Street.

Succès certifiés.—9 élèves guéris à la Nlle-Orléans.
11 avril—6f

Bureaux du New Louisiana Jockey Club—No 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 15 avril 1880. Les souscripteurs au fonds capital du NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB voudront bien se présenter au No 104 de la rue du Canal, à l'effet de recevoir leurs certificats d'actions.

G. W. NOTT, Secrétaire.
15 avril—7f

Pour les meilleurs portraits

PROCÉDÉ LAMBERT, patenté,

Ceux dont les couleurs ne s'effacent jamais.

—ALLEZ CHEZ—

LILIENTHAL,

Seul concessionnaire du brevet pour l'Etat de la Louisiane.
12avril—1m

NOUS SOMMES PRETS.

$ 300.000

DE

NOUVELLES MARCHANDISES

à choisir

LUNDI

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

Nous étalerons un stock complet et entièrement nouveau de

VÉTEMENTS.

Pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.

ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX,

comprenant les qualités les plus fines et le [illegible] choisies et un assortiment [illegible] à des prix moyens et réduits.

Dans notre

Département de linge fait sur commande,

où il n'est employé que des tailleurs habiles et expérimentés, se trouvent les dernières nouveautés en lainages importés et du pays.

Nous prenons plaisir à informer nos amis et clients que notre stock, ayant été acheté avant la hausse des prix, ne sera pas vendu à des prix exagérés.

P. S.—Notre assortiment de vêtements pour Première Communion est vaste et à bas prix.
4 avril—

Garde de maison.

UN vieux résident de la Nouvelle-Orléans, qui peut fournir les meilleures recommandations, offre de se charger de la garde d'une maison pendant la saison d'été. S'adresser à Michel Armand, rue des Bons-Enfants, 554, ou pour références chez M. Rouyer, coin Claiborne et Conti.
1avril—1f

PIANOS

A BON MARCHÉ.

SIX PIANOS

HALE,

Qui ont été loués, et ont très peu servi ;—Aussi bons que s'ils étaient neufs.

AUSSI PLUSIEURS

PLEYEL

Qui ont servi depuis fort peu de temps et sont en parfait état et garantis sous tous les rapports.

EXCELLENT MARCHE A FAIRE POUR

$200

AGENCE UNIQUE

POUR LES

PIANOS:

CHICKERING,

Mathushek,

HALE.

ORGUES :

ESTEY ORGAN

Everywhere known and prized for Skill and fidelity in manufacture, Tasteful and excellent improvements, Elegant variety of designs, Yielding unrivalled tones.

Illustrated Catalogues sent Free.

J. ESTEY & CO., Brattleboro, Vt.

ESTEY

—ET—

Mason & Hamlin.

INSTRUMENTS

—DE—

MUSIQUE

EN GROS ET EN DETAIL.

Accord de Pianos.

REPARATIONS de PIANOS.

VIEUX PIANOS PRIS EN ECHANGE.

PHILIP WERLEIN,

135-CANAL-135

NLLE-ORLEANS, LNE.
15 avril—

LA MAISON

POPULAIRE

L'ETOILE ROUGE

CHAUSSURES

EN TOUS GENRES,

POUR DAMES DEMOISELLES, ENFANTS, MESSIEURS et JEUNES GENS.

Département Spécial

DE

CHAPEAUX

EN PAILLE, EN FEUTRE ET EN LAINE,

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

Articles de Voyage !

ARTICLES de VOYAGE !

MALLES, VALISES, Etc, Etc.

Les catalogues sont expédiés sur demande dans toutes les parties du pays.

La maison vend à prix fixe.

On rend l'argent pour tout article qui, avant usage, a cessé de plaire.

Le Magasin est ouvert le DIMANCHE jusqu'à une heure.

ARTHUR DUBREU[illegible], Propriétaire.
4 avril—

Maison MARX Frères, 73 Canal.

Maison MARX Frères, 73 Canal.

HABILLEMENTS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

CHAPEAUX MALLES, VALISES, &C., &C.

CHEMISES BLANCHES ET EN COULEUR,

VENTES A PRIX FIXE.—Maison Ouverte le DIMANCHE Jusqu'à DEUX Heures P. M.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

HÉBERT & Cie.,

H. BILLARD,

SUCCESSEUR.

PAPIERS PEINTS.

ALEX. DUMAS FILS, La Question du Divorce, 12e édition. $2.00.

LE PÈRE DIDON, De l'ordre de St-Dominique. Indissolubilité et Divorce, 6e édition. $1.40.

ÉMILE ZOLA, NANA, 90e édition. $1.40.

Abonnement à la lecture.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

TAPIS. TOILES CIRÉES NATTES DE CHINE.

ELKIN & Co.,

100 Rue du Canal 100

Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et PAPIER.

Aux prix les plus réduits.
11avril—3mPP

CHARLES JACQUES.

Restaurant français,

54 Ouest-Onzième Rue, Entre University Place et Cinquième Avenue, New York.

DINER, Table d'Hôte, un dollar. Menu varié tous les jours. Potage, Hors-d'œuvre, Poisson, Entrées, Légumes, Rôti, Salade, Dessert, Fruits, Fromages, Café. Demi-bouteille de Vin. Vins fins des meilleurs crus.

Chambres et appartements à louer.

On sollicite le patronage des voyageurs venant de la Louisiane.
11avril—

Semence de riz. Semence de riz.

Importation directe de la Caroline,

DE 1000 sacs de choix, récemment arrivés directement de la CAROLINE.

S'adresser à
CHAS. A. LARENDON, 27 rue Carondelet, au 2nd étage.
Ou à
RAOUL DUPRÉ, Courtier de riz, 51 rue Decatur.

N. B.—La seule véritable SEMENCE DE RIZ DE LA CAROLINE sur le marché.

Mme S. Liberman,

200 - Rue du Canal- 200

A l'honneur d'annoncer à ses clientes que son stock élégant

D'Etoffes riches pour robes, CHAPEAUX IMPORTES, NOUVEAUTES EN GARNITURES, ETC., ETC.

Est soumis à leur examen, et que, cette année, vu l'impossibilité d'avoir un double des modes, ouverture ordinaire n'aura pas lieu.
21 mars—1m

GROCERIE ET CAFÉ A VENDRE,

GROCERIE, ENCOIGNURE REMPARTS et DUMAINE. Pour cause de Départ. Ainsi que deux beaux ameublements, et glaces et pendule.
13 avril—3f

IMPORTATION DIRECTE.

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

Au No 133 de la rue du Canal,

ONT reçu par le vapeur Texas et ouvriront LUNDI, le 12 du courant, un assortiment de nouveautés de choix en marchandises de printemps, consistant en partie en :

Bayonnaise et Albatros,

Beiges et Crêpes de fantaisie,

TOILES DU NORD,

Grenadines noires, unies et brochées.

Linons de fil imprimés et Mousselines.

Cravates,

Dentelles et Mantelets.

Broderies, Points d'Esprit et Dentelles de Languedoc.

Mme VILLIO,

(SUCCESSEUR DE MME VVE FABIO.)

266...RUE DE CHARTRES....266

INVITE les dames à venir examiner l'assortiment vaste et rare d'Articles de modes qu'elle vient de recevoir, tels que : Chapeaux de paille, Rubans, Dentelles, Soieries, Fleurs artificielles, etc. Tous ces articles se distinguent par leur fraîcheur et leur nouveauté et seront vendus à des prix d'une modicité remarquable.
17mars—3m

NATTES, TAPIS, TAPIS, NATTES,

Le plus grand stock qu'il y ait au Sud. Prix [illegible] ceux de New York. Venez voir nos marchandises.

A. Brousseau's Son,

17......RUE DE CHARTRES......17 STORES,

Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham,

Articles pour Tapissiers.

Toiles cirées, Linceuls

Etoffes pour Rideaux, Grande Variété.

P. Callery. H. Bathe. R. Buckhouse.

Pelican Odorless Apparatus,

POUR VIDER LES LIEUX D'AISANCE.

Commercial Place—30 rue St Thomas—rue Baronne, entre les rues Fourth et Washington.

J. HOLZ, Agent, 34 Passage de la Bourse.

Nous affirmons que nous avons l'appareil le plus perfectionné et le plus propre qui soit en usage, et le seul qui se fabrique ici. On exécute les ordres envoyés par cartes postales.
[illegible] mars—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 AVRIL.—CLASSE No 91.
Tirage de 4 heures P. M.

1	14	60	41	6	48	73	18

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. [illegible] de 16 avril 1880 à 4 heures P. M.

ADAM GIFFEN
[illegible] E. FILIS[illegible]
Commissaires.

Les pièces de nos tirages [illegible]